



Chaumont

et sa mairie

Pourquoi pas Chaumont-sur-Sûre?

Calfeutré aux flancs de sa vallée, perdu aux confins sud-est de Vaux-sur-Sûre, le village de Chaumont s'égrène au chapelet des hameaux disséminés en satellites sur le pourtour de notre commune. Rien ne le distingue en apparence, si ce n'est un charme bucolique particulier, fondu dans la nature, secret, en dehors du temps, comme si son paysage s'était fait gardien de la mémoire des siècles en Haute-Sûre. Si ses pierres pouvaient parler, elles en auraient des choses à raconter! Elles nous feraient revivre les heurts et malheurs de ses habitants, de l'époque celte à nos jours, des ravages de la Guerre de Trente Ans aux destructions de la Bataille des Ardennes. Elles en étonneraient plus d'un, à n'en pas douter!

Ainsi, sachez que le modeste village de Chaumont donna autrefois son nom à l'une des dix mairies administratives qui ont composé la Prévôté de Bastogne du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle! La Mairie de Chaumont comprenait vingt de nos villages; elle épousait pratiquement les contours du grand Vaux-sur-Sûre, hormis Morhet, Remience, Chenogne, Mandé-Sainte-Marie et Lavaselle! Durant près de huit siècles, notre petit coin d'Ardenne fut désigné dans les hautes sphères du pouvoir sous le vocable de «Mairie de Chaumont», charge lourde mais honorable pour un si petit village! Lorsqu'elle fut portée sur les fonds baptismaux lors de la grande fusion des communes, notre entité aurait pu fort logiquement prendre le nom de «Chaumont-sur-Sûre», et entrer ainsi dans la grande famille des «Chaumont» dispersée en Europe francophone et partout de par le monde...

ETYMOLOGIE

Fait remarquable entre tous, Chaumont possède un nom qui désigne un grand nombre de villes et villages en France, Wallonie, Suisse, Italie, Canada et même aux USA! En France, on retrouve six communes en Haute-Marne, Yonne, Haute-Savoie, Cher, Orme; douze autres communes où Chaumont est accolé à un autre nom; treize «Caumont», lesquels sont des «Chaumont» en Occitan ou Piccard; sans compter le nom de famille «Chaumont» très répandu, de nombreux lieux-dits et hameaux. En Italie, il existe un «Chaumont» dans le Piémont; un autre en Suisse près de Neufchâtel, ainsi qu'une rivière; au Canada près d'Ottawa; aux USA dans l'état de New York. La Wallonie compte trois «Chaumont»: à Florennes, Chaumont-Gistoux et Vaux-sur-Sûre. Excusez du peu! Ce grand nombre de «Chaumont» complique notre recherche quant à découvrir l'étymologie du nôtre. Chaque Chaumont possède une identité propre, et de la sorte une origine personnelle, le plus souvent latine. Cependant, une filiation latine semble plausible mais trop réductrice. Nos racines celtiques et germaniques nous proposent d'autres pistes. En Celte, «chod-monhon» désigne un endroit boisé, ce qui cadre parfaitement avec l'environnement couvert de forêts à nos origines.

En patois de la Haute-Sûre, Chaumont se prononce «Tchâmon». Or, avant le XII^{ème} siècle, Chaumont s'écrivait «Chowemont» ou «Chauwemont», le «che», se prononçant





«tche». L'appellation «tchaw», qui imite le cri des chouettes-efraïes, désignait autrefois les oiseaux carnassiers : choucas, chouettes, buses, hiboux, éperviers. «Tchaw-monhon», ou aire d'oiseaux rapaces, constitue peut-être également la racine du Chaumont de Vaux-sur-Sûre. Chaud-mont ? Chauve-mont ? Mont creusé ? Endroit boisé ? Aire de rapaces ? Les deux dernières propositions semblent les plus logiques en ce qui concerne notre Chaumont. A chacun son appréciation...



HISTOIRE: petite balade au fil des siècles

Les Celtes Segni : des petites communautés très soudées

Dresser un bulletin de naissance exact de Chaumont relèverait de la plus haute fantaisie. La Mairie de Chaumont est citée à partir du XIII^{ème} siècle, mais l'agglomération est sans doute beaucoup plus ancienne.



En Haute-Sûre, les traces les plus anciennes de présence humaine remontent aux V^{ème} et IV^{ème} siècles avant JC, à l'époque de la Tène, et Chaumont en a livré quelques vestiges. Au pays des sources de l'Ourthe et de la Sûre vivait le peuple celte des Sègnes (ou Segni en latin). Ces ancêtres gaulois vivaient en petites communautés disséminées dans les clairières de l'épaisse forêt ardennaise. Bergers, cultivateurs, chasseurs-cueilleurs, ils formaient des groupes très soudés, prémices de nos communautés villageoises, et vécurent de longs siècles en harmonie avec leur environnement.



Le petit peuple des Sègnes fut qualifié de «germain» par Jules César lorsqu'il entreprit de pacifier la Gaule. Coincées entre les nations des Eburons et des Trévires, les tribus sègnes étaient réputées insaisissables et très belliqueuses envers les visiteurs inopportuns. Les Romains ne s'y frottèrent pas par les armes et les pacifièrent en douceur par les bienfaits de leur civilisation.

Les seigneurs romains

Les trois premiers siècles de notre ère ont marqué notre région de manière indélébile. Les villas gallo-romaines, vastes domaines agricoles de plusieurs milliers d'hectares, s'établirent dans les plus belles clairières, non loin des célèbres chaussées romaines. Elles étaient dirigées par une aristocratie de propriétaires terriens, laquelle se réunissait en «sénat» qui dirigeait la vie politique et culturelle locale, d'où le titre de «senior» (sénateur) qui donnera au Moyen-Age l'appellation «seigneur» ou propriétaire terrien.



Ces villas possédaient plusieurs dépendances, établies sans doute dans les clairières primitives agrandies par défrichement. Chaumont était liée à la villa Hermès, située entre Remoiville et Remichampagne. Quelle était sa spécialité ? Élevage ? Rouissage du lin ? Cardage des laines ? Présence d'un moulin à eau ? A cette époque, les villas employaient et nourrissaient de nombreuses personnes de tous rangs : esclaves, serviteurs, ouvriers, intendants. L'argent circulait, alimentait le commerce et servait à payer les impôts au pouvoir central. Les routes étaient sûres et la Pax Romana garantissait la prospérité des petites communautés de notre Haute-Sûre.



Tenures et féodalité

Cette période heureuse prit fin avec les invasions barbares du cinquième siècle. La transition se fit sans trop de violence dans nos régions, et de petits royaumes germaniques virent le jour.



Les «seniors», seigneurs des grands domaines cessèrent de payer en argent les services de leur personnel, car la monnaie s'était raréfiée et le commerce d'antan périlait. Ils donnèrent à la place des terres (champs et maisons), non en propriétés, mais en tenures. Précaires au VI^{ème} siècle, les tenures devinrent viagères (VII^o) puis héréditaires par obligation (X^o). Les cultivateurs devinrent des «manants», permanents attachés à la glèbe. Corvées et redevances constituaient le lourd loyer de la tenure, mais leur sort était préférable à celui des serfs attachés au maître. La notion de «propriété» était alors très différente d'aujourd'hui. Le souverain était le seul vrai propriétaire; il confiait des fiefs à ses vassaux et exigeait des paiements en retour. Sous les Francs mérovingiens et carolingiens, le pays se morcela en de nombreux domaines, lesquels «appartenaient» ici à un aristocrate, là-bas à une église ou une abbaye, ailleurs à un homme libre (franc alleu) qui payait ses redevances par un service militaire. En Haute-Sûre, la société se divisait en trois classes: ceux qui prient (oratores), ceux qui font la guerre (bellatores) et la large base populaire (plèbe). A la pointe de cette pyramide se trouvaient le souverain et ses seigneurs.

En 843 eut lieu le traité de Verdun, qui partagea en trois l'empire de Charlemagne. Notre petit coin d'Ardenne était inclus dans la Lotharingie et coincé entre deux grandes puissances sujettes à de nombreuses querelles guerrières : la France et le Saint-Empire

Germanique. Ce «pays entre deux» se disloqua en duchés, comtés, marquisats, principautés religieuses. Notre petit coin d'Ardenne était partagé entre marquisat d'Arlon et comté de la Roche, lesquels furent englobés au Duché de Luxembourg en 1152 sous Henri IV l'Aveugle.

La Mairie de Chaumont

1152 : cette date est importante dans l'histoire du village de Chaumont. Afin de prélever l'impôt, d'organiser la justice et les recensements, le Duc de Luxembourg établit un nouvel appareil administratif. Le Duché fut divisé en prévôtés, dont la prévôté de Bastogne. Celle-ci fut divisée en mairies, dont Bastogne, Bertogne, Chaumont, Hotte, Longvilly, Loupville, Noville, Rondu, (...).

En 1315, la Mairie de «Chaumont-lez-Remoiville» est déjà citée, mais sans indication de villages. En 1469, le recensement publié renseigne vingt villages : Assenois, Clochumont, Bercheux, Lescheret, Juseret, Hompré, Salvacourt, Grandru, Nives, Cobreville, Sûre, Vaux-lez-Rosières, Remichampagne, Remoiville, Chaumont, Rosière-la-Petite, Rosière-la-Grande, Sibret, Jodenville et Villeroix. Elle compte alors 188 ménages. La fonction de «maire» provient de l'ancien adjectif «maire» (plus grand) issu du latin «major». Dès le IV^{ème} siècle, «major» est attesté au sens de «chef, principal personnage». Au VI^{ème} siècle : «officier commandant». En 977 : «juge local, maire de village».

L'administration sous l'Ancien Régime

La justice et la fiscalité descendaient les paliers administratifs. L'impôt dû au souverain était réparti entre les prévôtés; la quote-part de chaque prévôté sous-répartie entre les mairies; la redevance de chaque mairie sous-répartie entre les seigneuries et au dernier échelon entre chaque communauté villageoise. La fiscalité ignorait les individus; chaque village fonctionnait comme une seule personne morale et nommait un centenier qui les représentait auprès de la Mairie.

Le Maire, appelé également lieutenant-mayeur, était une sorte de juge local et représentait le pouvoir du roi. La Mairie, ou «justice», assurait un rôle de courroie de transmission entre les manants et la prévôté. Elle était gardienne des coutumes et des droits; elle veillait aux droits des particuliers sur leurs biens propres; elle réglait la transmission des terres, s'assurait des façons agraires et pastorales des communautés.

Trois assemblées (ou plaids) étaient organisées annuellement : aux Rois, à Quasimodo et à la Saint-Remy. S'y réglaient les redevances, les contestations; s'y payaient les amendes; s'y rapportaient les délits. Lieutenant-mayeur et échevins, suivant les errements du Moyen-Age, cumulaient dans leurs attributions les pouvoirs judiciaire et administratif.

Dans la prévôté de Bastogne et en Haute-Sûre, chaque communauté villageoise fonctionnait comme une petite république et réglait ses litiges en interne avant d'envoyer son centenier aux plaids annaux. Elle disposait d'un «finage», c'est-à-dire d'un territoire composé de prés, terres labourables, bouvières, sarts et landes boisées. Les chefs de ménage se réunissaient lors des «vinages», à l'église ou sous l'arbre de justice, chêne ou tilleul. S'y débattaient les préoccupations de l'heure, la gestion des parcours pastoraux, la collecte des impôts. On y lavait son linge sale en famille. Chaque village possédait une identité très forte et veillait jalousement sur ses intérêts. Les Seigneurs des alentours parvenaient rarement à mettre cette cohésion en défaut. La Mairie de Chaumont eut donc avant tout un rôle de rapportage, de recensement, plutôt qu'un rôle décisionnel. Cette manière particulière de régler la vie des gens dura chez nous durant plus de huit siècles; elle était l'apanage des régions pauvres dont se désintéressaient les puissants.

Taxes et corvées

Bien entendu, la société agro-pastorale de l'Ancien Régime était loin d'être parfaite. L'impôt dû au souverain imposait de lourdes charges aux communautés au sein desquelles certains privilégiés étaient exemptés.

Les paysans payaient le cens en argent et en nature, aux quatre premiers jours de carême; la taille, impôt annuel fixe; l'assise et charrue, en fonction de ses attelages; la grasse chair, en contrepartie de l'usage pris sur le finage et selon le nombre des animaux; la chaulne, contre l'usage pris en forêt; les vins de droit, ou taxe sur l'héritage; sans compter les corvées, l'obligation d'aller moudre aux moulins du souverain et de l'entretenir; la morte-main, où le Seigneur prenait la plus belle pièce lors du décès d'un chef de famille; etc.

Les hommes «francs» étaient exemptés de ces taxes mais devaient fournir des hommes, armes, chevaux et ravitaillement à la demande de l'armée. Ce privilège était héréditaire ou attaché à certains domaines.



Chaumont



Il existait aussi une troisième catégorie d'hommes attachés aux biens d'églises, au statut un peu énigmatique. Ils versaient un cens en nature à leur «maître religieux», aux fins d'entretien, de chauffage et d'illumination des églises.

Les Seigneurs de Chaumont

Le Maire de Chaumont et ses échevins avaient fort à faire pour calculer les taxes et identifier clairement les redevables et les vrais affranchis. En ce qui concerne ces derniers, les abus étaient nombreux et l'impôt reposait sur la population laborieuse.

La fonction de Maire était confiée à des francs-hommes. Elle n'enrichissait pas rapidement mais servait surtout de tremplin pour des postes plus lucratifs, comme celui de lieutenant-prévôt. La tenure de Chaumont était terre franche; peut-être est-ce pour cette raison qu'elle devint siège de Mairie royale ?

Les Goosse de Chaumont, francs hommes bon teint, ont occupé la fonction lieutenant-mayeur. Cette famille de petite noblesse avait un blason aux armes «d'argent au sautoir de gueules, cantonné de quatre lions de sable, au franc canton d'argent à cinq fusées de gueules». Elle prospéra et s'allia avec la famille d'Assenois, du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècle. La lignée fut anéantie lors de la peste de 1656.

Heurts et malheurs en Mairie de Chaumont

Grâce aux archives de l'ancienne Mairie de Chaumont, mémoire chiffrée de notre passé, beaucoup de données sont parvenues jusqu'à nous. Des recensements, ou chasse-ménages, étaient organisés périodiquement, afin de calculer l'impôt dû par chaque communauté.

En 1469, les 20 villages de la Mairie de Chaumont comptaient 188 ménages (7 au village de Chaumont); en 1541, 202 ménages (7); en 1589, 233 ménages (8); en 1624, 252 ménages (8).

La Guerre de Trente Ans lamina la Haute-Sûre par la famine et par la peste. En 1656, la Mairie de Chaumont ne comptait plus que 82 ménages (5 à Chaumont) et déplorait la destruction de 194 maisons (4). La situation était désastreuse et nos villages se vidaient de leur population paysanne. En 1659, le lieutenant-mayeur Nadin constata avec effroi le départ de ses administrés, lesquels désertaient leur pays devenu inhospitalier pour gagner la principauté de Liège ou la Rhénanie. Les francs-hommes, comme Jean Dutrux d'Assenois et de Chaumont, s'étaient enrichis de manière scandaleuse. Le pouvoir central du Duché de Luxembourg s'employa difficilement à mettre ces privilégiés à contribution pour collecter l'impôt royal.

A la fin du XVII^{ème} siècle, les spectres de la guerre s'éloignèrent de nos régions et la population augmenta rapidement. En 1698, la Mairie de Chaumont recensait 238 maisons (21 pour Remoiville et Chaumont). En 1786, on y dénombrait 1816 habitants (46 à Chaumont).

Le cadastre de Marie-Thérèse en 1766 (sous les Autrichiens) nous renseigne l'importance du cheptel dans nos 20 villages. Dans nos campagnes broutaient 9716 moutons (208 à Chaumont), 2210 bovins (77), 662 chevaux (12), auxquels s'ajoutaient 635 porcs (9 à Chaumont). Pour donner un ordre de grandeur; la Commune de Vaux-sur-Sûre compte actuellement environ 27000 bovins!

De la Mairie de Chaumont à Vaux-sur-Sûre

La révolution française sonna le glas de l'Ancien Régime et des mairies royales. En 1795, le Luxembourg fut réuni à la France et la Mairie de Chaumont cessa d'exister. Chaumont redevenait un hameau semblable à tous les autres, rattaché au Canton de Fauvillers, Commune de Remoiville jusqu'en 1823. Il comptait alors 49 âmes, 98 en 1908 et seulement 43 en 1981. De 1823 à 1976, le village de Chaumont a fait partie de la Commune de Hompré (3425 ha), aux côtés de Clochimont, Assenois, Grandru, Remoiville et Remichampagne. Hompré fut englobé au grand Vaux-sur-Sûre le 1^{er} janvier 1977.

En 2009, au joli hameau de Chaumont vivent 41 Chaumontois. Ils peuvent s'enorgueillir d'habiter un village qui fut autrefois le siège d'une Mairie Royale, noyau précurseur de notre entité de Vaux-sur-Sûre !

